Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260629-20260603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 29 juin 2026
Date de la convocation : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 03 juillet 2026

Le 29 juin deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Lionel ROPERT**, Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, Mme Corinne **CONAN**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, Mme Angélique **PUTOIS**, Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Sylvie **GASCHARD**, Mme Valérie **LE MOIGNIC**

Pouvoir : Mme Sylvie **GASCHARD** donne pouvoir à Mme Angélique **PUTOIS**
Mme Valérie **LE MOIGNIC** donne pouvoir à Mme Lydie **LE BRAS**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie – Année scolaire 2026/2027

2026-06-03

Chaque année, le conseil municipal est invité à délibérer des tarifs applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2026 (tarifs applicables au 1er septembre 2026).

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20260629-20260603-DE

La commission scolaire et périscolaire a examiné les tarifs suivants lors de la réunion du 18 juin dernier et propose les tarifs suivants :

	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Restaurant scolaire et ALSH		
Enfant noyalais	3.95 €	4 €
Enfant ayant un PAI (repas apporté par la famille)	2.40 €	2.45 €
Enfant d'une commune extérieure	4.30 €	4.35 €
Enfant d'une commune extérieure ayant un PAI (repas apporté par la famille)	2.60 €	2.65 €
Adulte	5.85 €	5.90 €
Majoration des tarifs s'ajoutant au tarif du repas correspondant au profil (Ces tarifs seront appliqués aux familles, qui de manière répétée et abusive, ne préviennent pas quand leur enfant est absent ou oublient de l'inscrire.)	+1.90 €	+1.90 €
Garderie		
1ère tranche du soir incluant le goûter de 16h30 à 17h		
QF inférieur à 700 €	2 €	2 €
QF compris entre 700 € et 949 €	2.05 €	2.05 €
QF compris entre 950 € et 1 249 €	2.10 €	2.10 €
QF supérieur à 1 250 €	2.15 €	2.15 €
Le ¼ h (matin et soir)		
QF inférieur à 700 €	0.90 €	0.90 €
QF compris entre 700 € et 949 €	0.92 €	0.92 €
QF compris entre 950 € et 1 249 €	1 €	1 €
QF supérieur à 1 250 €	1.03 €	1.03 €
Majoration en cas de retards non prévenus le soir (Ces tarifs seront appliqués aux familles qui arrivent, sans prévenir, après l'heure de fermeture (19h) à la garderie)	7 € le ¼ h	7 € le ¼ h

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le dossier.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire

MAIRIE DE NOYAL-PONTIVY R.F. (Morbihan)